

**DOSSIER D'ATTRIBUTION DE TARIF
DEGRESSIF
RESTAURATION SCOLAIRE
ET ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- 1ère demande
 Renouvellement

1 seul dossier par famille

RECU LE :

A déposer entre

le 1^{er} mars et le 30 juin 2020
pour bénéficier d'un tarif réduit
au 1^{er} septembre 2020

Révision en date du :

RESPONSABLE LEGAL 1 père/mère/autre : à préciser
(payeur par défaut)

NOM Prénom Né(e) le/...../.....

RESPONSABLE LEGAL 2 père/mère/autre : à préciser

NOM Prénom Né(e) le/...../.....

Situation Familiale : Marié Pacsé Union libre Divorcé Séparé Veuf Célibataire Garde alternée *

* En cas de garde alternée, chaque responsable légal doit remplir un dossier d'attribution de tarif dégressif ainsi qu'un bulletin d'inscription, fournir les justificatifs ad hoc et le planning de garde.

Adresse domicile

Bat Esc. Hall Appt. Tél.

Code postal Ville Tél.

Adresse e-mail :@.....

Numéro d'allocataire CAF : Nombre d'enfants à charge :

ENFANTS POUR LESQUELS LA REDUCTION EST DEMANDEE

NOM de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Sexe	Ecole fréquentée à la rentrée scolaire 2020/2021
.....
.....
.....
.....
.....

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN TARIF DEGRESSIF

« Je ne souhaite pas fournir de justificatif de ressources et j'ai pris note que la tranche tarifaire la plus élevée me sera appliquée ».

➤ **TSVP**

N^o

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN TARIF DEGRESSIF

- Si vous êtes allocataire de la CAF : attestation CAF datant de moins de 3 mois sur laquelle figure votre Quotient Familial.
 - Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou que votre Quotient Familial n'est pas disponible : avis d'imposition N-2 complet(s) du foyer (avis d'impôts 2019 sur les revenus de l'année 2018).
 - Si vous n'êtes dans aucun des cas précédents, tout autre justificatif de ressource du foyer.
 - Pour toutes les familles : 3 timbres au tarif en vigueur.
- A défaut de justificatif valide, la tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée.*

RESERVE A LA CAISSE DES ECOLES

Date : Quotient Familial : Tarif :

REVISION

Date : Quotient Familial : Tarif :

OBSERVATIONS

Le règlement des restaurants scolaires est disponible à la Caisse des Ecoles et via le site Internet, Caisse des Ecoles – Mairie du 19^{ème} - Rubrique - Tarifs des repas.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de la Caisse des Ecoles. Elles sont destinées à la Caisse des Ecoles Et à la Ville de Paris pour l'inscription, la tarification, la facturation et le règlement des services et prestations proposés aux familles et, anonymisées pour un usage statistique les concernant. Elles sont conservées pendant 10 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ainsi que d'un droit d'opposition. Pour toute information complémentaire adressez-vous au responsable de traitement de la Caisse des écoles.

En cas de désaccord avec une décision vous concernant et après retour gracieux auprès de la Caisse des Ecoles, vous pouvez exercer un recours auprès du Médiateur de la Ville de Paris :

- en ligne sur le site médiation.paris.fr ;
- Par courrier à : Médiateur de la Ville de Paris – 1 place Baudoyer 75004 PARIS ;
- En vous rendant à l'une de ces permanences (date et horaires disponibles sur internet ou en mairie d'arrondissement).

Si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez également vous adresser au Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter du jour de la réception de la décision ou de la date à laquelle soit l'une des parties, soit le Médiateur déclare que la médiation est terminée.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que la Caisse d'Allocations Familiales de Paris met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

Le tarif dégressif n'est valable que pour l'année scolaire 2020/2021.

La signature du présent bulletin atteste de la prise en connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire consultable sur internet et son acceptation sans aucune réserve.

Signature des Parents :
(ou de la Personne Responsable)

Paris le, /..... /.....

Ce dossier doit être transmis par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres, avec les photocopies des pièces justificatives à :

LA CAISSE DES ECOLES - 5 et 7 Place Armand Carrel - 75019 PARIS

Tél : 01.42.08.96.60 - Fax : 01.42.08.73.96